

## N° spécial, résultats 2011 Conférence de presse de Gérard Andreck

### 2011 sourit aux assureurs dommages

Les résultats de l'exercice tombent les uns après les autres et confirment que la stabilité du secteur de l'assurance tient à ce qu'il repose sur deux pieds : la vie et le dommages.

Dès lors que le droit des assurances oblige les opérateurs à se consacrer exclusivement aux activités d'assurances, les assureurs ne peuvent diversifier leurs opérations, et leurs risques, qu'à l'intérieur du secteur des assurances, avec l'IARD et la vie pour seul horizon.

Cette règle s'avère salubre car elle permet de mener de front deux activités indépendantes l'une de l'autre. L'assurance de dommages est fortement tributaire des données climatiques tandis que l'assurance vie est directement impactée par la conjoncture financière. On n'a jamais vu de crise financière provoquer de catastrophes naturelles, et il est rare que les catastrophes naturelles provoquent des crises financières. Il arrive aussi, même si on en perdrait presque le souvenir, que des exercices ne connaissent ni catastrophes climatiques, ni crises financières...

Les chiffres des mutuelles du GEMA montrent que 2011 aura été plus souriante aux assureurs de dommages qu'aux assureurs vie.

**“ la stabilité du  
secteur de l'assurance  
tient à ce qu'il repose  
sur deux pieds ”**

#### Agenda

##### 18 mars 2012

3<sup>e</sup> édition des Foulées de l'Assurance, en partenariat avec GEMA Prévention, au bord du lac inférieur au Bois de Boulogne.

*En savoir plus :*

[www.lesfouleesdelassurance.com](http://www.lesfouleesdelassurance.com)

##### 20 mars 2012

5<sup>e</sup> édition de Decid'Assur IT en partenariat avec le GEMA, Espace Étoile Saint-Honoré, Paris 8<sup>e</sup>

*En savoir plus :*

[www.decidassur.com](http://www.decidassur.com)

##### 5 avril 2012

Conférence gestion des sinistres organisée par l'Argus de l'assurance en partenariat avec le GEMA, Marriott Champs-Élysées, Paris 8<sup>e</sup>.

*En savoir plus :*

<http://evenements.infopro.fr/argus/conferences/>

### Au sommaire

**Gros plan :**

**Entretien avec...**

**Conjoncture économique :**

**Réglementation prudentielle :**

**En bref :**

Les résultats 2011 des mutuelles du GEMA

Gérard Andreck, président du GEMA

La crise des dettes souveraines

Solvabilité 2 : les travaux en cours au niveau européen et français

Assurance dépendance, prévention, TVA sociale, taxe Tobin...

## Les résultats 2011 des mutuelles du GEMA

En 2011, les mutuelles du GEMA ont continué à faire mieux que l'ensemble du marché dans un contexte troublé notamment en assurance vie.

Les membres français du GEMA ont augmenté leur chiffre d'affaires de 5 % (contre les 4 % pour le marché, évalué par la FFSA), avec 12,5 milliards d'euros de cotisations. Cette augmentation résulte à la fois d'une augmentation modérée des cotisations et d'une progression sensible du nombre de sociétaires.

**Un contexte difficile.** Cette année, le nombre net des personnes assurées auprès des mutuelles du GEMA a augmenté de 340 000 ce qui est une véritable performance dans le contexte actuel. L'augmentation de 1,7 % du stock de sociétaires permet d'évaluer à 3 % les augmentations tarifaires de l'année 2011, toutes branches d'assurance IARD confondues. On peut en déduire que les cotisations des

La crise financière, qui touche au portefeuille de nos compatriotes, les rend de plus en plus exigeants sur les conditions tarifaires de leurs assurances. Les offres des acteurs bancaires se développent d'année en année et nous allons devoir compter avec l'arrivée de la Banque postale sur le marché de l'IARD dans les prochaines années.

La Banque postale n'a pas caché son ambition d'attaquer le portefeuille des mutuelles avec des produits et des niveaux de prix alignés. Malgré ce contexte tendu, les mutuelles du GEMA sont toujours dans une position offensive.

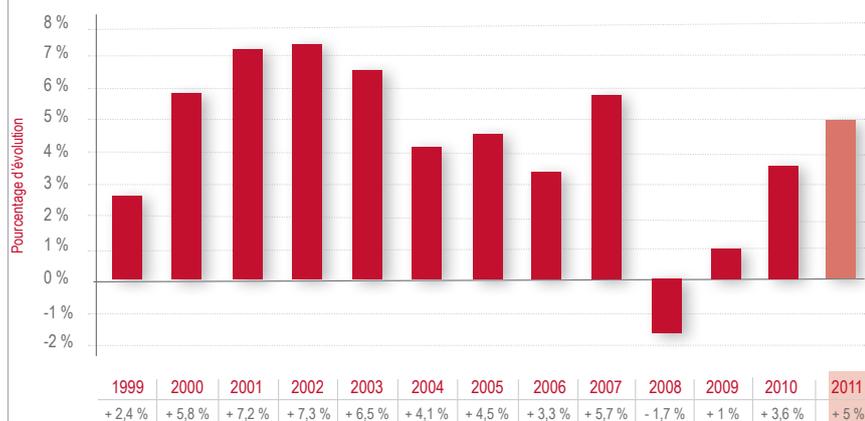
Non seulement elles défendent leurs parts de marché mais elles continuent à gagner des clients

**Solde net positif.** En assurance vie, les sociétés du GEMA ont fait plutôt mieux que le reste du marché et leurs chiffres d'activité permettent d'analyser la situation actuelle. Leur collecte d'épargne s'élève à 9,1 milliards d'euros en 2011, à comparer aux 10,4 milliards d'euros de 2009 : on voit que la collecte nouvelle est en retrait de 11,7 % d'une année sur l'autre, à comparer aux -14 % sur l'ensemble du marché.

L'année 2011 a vu également une augmentation du nombre de souscripteurs d'assurance vie auprès des sociétés du GEMA d'environ 100 000 personnes, passant de 4,23 à 4,33 millions de personnes. Ce chiffre semble confirmer que, contrairement à ce qui est dit parfois, l'épargne populaire ne se détourne pas de l'assurance vie. Le fait que les performances de l'année 2011 sont assez contrastées d'une mutuelle à l'autre confirme que l'assurance vie n'a pas perdu son attrait, même si elle n'est plus autant privilégiée par les épargnants. Une autre donnée importante à prendre en considération en 2011 est le volume des rachats qui ont sensiblement augmenté depuis l'été 2011 quand la crise boursière a probablement incité certains épargnants à réévaluer leurs choix d'investissement

Pour les mutuelles du GEMA, les chiffres disponibles indiquent que les rachats (totaux et partiels) ont augmenté de 23,6 % d'une année sur l'autre, pour atteindre la somme de 7 milliards d'euros.

Ensemble des cotisations des sociétés dommages françaises du GEMA



mutuelles ont suivi presque mécaniquement l'inflation, ce que les consommateurs peuvent comprendre.

nouveaux sur ce qui reste leur cœur de métier : l'assurance auto et MRH des particuliers.

## Les résultats 2011 des mutuelles du GEMA (suite)

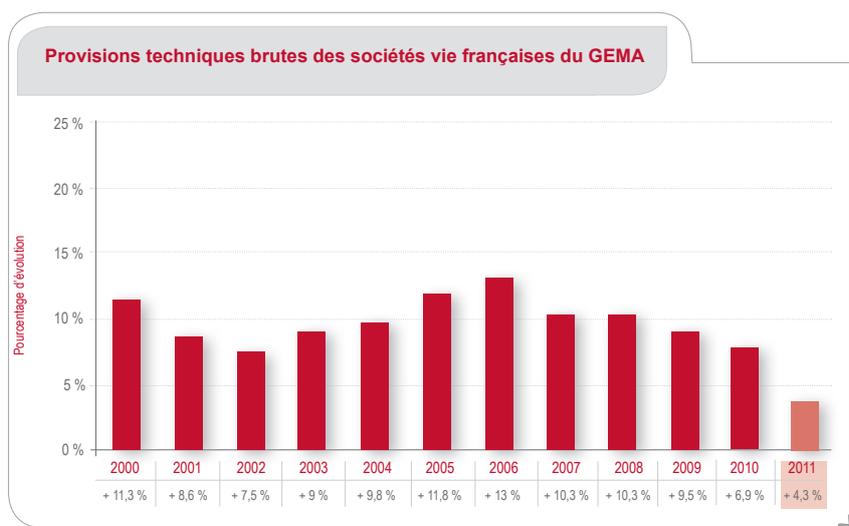
On voit que le solde net de l'exercice 2011 ressort en positif pour les sociétés du GEMA. Les 9,2 milliards de collecte ont été compensés par 7 milliards d'euros de rachat et au final la collecte nette a représenté 2,1 milliards d'euros : les sociétés du GEMA ont réalisé près du quart de la collecte nette du marché français en 2011. Si l'on ajoute à ce chiffre les participations aux bénéfices qui ont été attribuées au titre de l'année 2011, et qui viennent accroître les dépôts des souscripteurs, on comprend pourquoi l'épargne gérée par les sociétés du GEMA a, au final, cru de 4,3 %, passant de 85,8 milliards à fin 2010 à 89,5 milliards à fin 2011.

### Santé, un fort développement.

Pour être tout à fait complet, il convient de relever que la plupart des mutuelles du GEMA trouvent des relais de croissance en assurance complémentaire santé, seules ou en partenariat avec des mutuelles du code de la mutualité. C'est ainsi qu'en

2011, les mutuelles du GEMA ont réalisé un encaissement d'un milliard d'euros en assurance santé, ce qui confirme l'arrivée d'un quatrième groupe d'opéra-

Le fait d'être très présents en assurance de dommages, et de se développer régulièrement en assurance vie et en assurance santé devrait nous permettre d'af-



teurs sur ce marché aux côtés de la FFSA, du Ctip et de la FNMF. Nos sociétés sont en train de mettre la dernière main à l'arrêté de leurs comptes et on peut déjà pressentir que les mutuelles du GEMA devraient tirer avantage de leurs structures de métier en 2011.

ficher des résultats comptables qui, certes sans être exceptionnels, devraient rester honorables. Ils devraient en tout cas nous permettre d'augmenter notre base de fonds propres durs au moment où tous les opérateurs du marché ont les yeux rivés sur l'arrivée de Solvabilité 2. ●

### Les chiffres-clés des mutuelles du GEMA

#### Assurances dommages

35 entreprises (18 sociétés d'assurance mutuelle et 17 sociétés anonymes)

- 21,1 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES EN AUTO, MRH ET RC GÉNÉRALE, SOIT UN GAIN DE 340 000 SOCIÉTAIRES (+1,7%).
- 23,6 MILLIONS D'ASSURÉS AU TOTAL DONT 2,5 MILLIONS DE BÉNÉFICIAIRES D'ÂGE SCOLAIRE.
- 12,5 MILLIARDS D'EUROS DE COTISATIONS, EN CROISSANCE DE 5%.

#### Assurance vie

10 entreprises (3 sociétés d'assurance mutuelle et 7 sociétés anonymes)

- 4,3 MILLIONS D'ASSURÉS EN AUGMENTATION DE 2,3% (SOIT 100 000 ASSURÉS SUPPLÉMENTAIRES).
- 9,1 MILLIARDS D'EUROS DE COTISATIONS ÉMISES, EN BAISSÉ DE 11,7%.
- 89,5 MILLIARDS D'EUROS DE PROVISIONS MATHÉMATIQUES EN PROGRESSION DE 4,3%.

#### 1 GROUPE D'ASSURANCE MUTUELLE EN BELGIQUE : ETHIAS

- 144 MILLIONS DE COTISATIONS DOMMAGES

## Gérard Andreck, président du GEMA

L'assurance vie est au cœur de l'actualité : essouffement de la collecte, rapport de la Cour des comptes... Gérard Andreck livre son analyse.

### *Le volume des rachats a significativement augmenté en 2011. Pour quelles raisons ?*

L'assurance vie a souffert en 2011 d'une addition d'inquiétudes plus ou moins fondées : crainte d'une remise en cause du régime fiscal, annonces d'une baisse des rendements servis et d'une hausse de la CSG, doutes sur la qualité des actifs de placement avec le développement de la crise des dettes souveraines.

Par ailleurs, quelques souscripteurs détenteurs de gros patrimoines ont semble-t-il délocalisé leur épargne financière et se sont reportés vers d'autres types de placement, en France ou hors de France. Les souscripteurs plus modestes ont souvent dû mettre fin à leurs contrats d'assurance vie pour investir dans la pierre, ou pour compenser un resserrement des conditions de crédit qui leur sont imposées par les banques. Et enfin on constate que certains clients ont dû tirer sur leurs contrats d'assurance vie pour faire face à des besoins de consommation courante.

Les assureurs vie doivent intégrer dans leur modèle d'entreprise : l'époque où les flux et les encours augmentaient chaque année à deux chiffres est probablement derrière nous.

### *La Cour des comptes a formulé des propositions de réforme de l'assurance vie : qu'en pensez-vous ?*

L'ampleur prise par l'assurance vie dans notre pays s'explique en partie -et en partie seulement,

insiste la Cour des comptes- par son régime fiscal mais surtout par le fait qu'elle répond, de par sa souplesse, à une multiplicité de besoins et de situations individuelles.

La Cour des comptes propose de recentrer l'assurance sur la préparation à la retraite : ce qui entraîne logiquement la proposition de rallonger la durée des contrats, de revoir la fiscalité des rentes...

Pour les personnes qui, compte tenu de leur âge, désirent souscrire un contrat d'assurance vie comme complément de retraite, les mutuelles du GEMA partagent l'idée de la Cour des comptes de revoir le régime fiscal des rentes viagères à titre onéreux qui date de 1963 !

### **“ Toute évolution ne devrait pas affecter le stock des contrats en cours ”**

En revanche, en faisant évoluer l'assurance vie vers la préparation à la retraite, il ne faudrait pas risquer d'en faire un produit réservé aux détenteurs de revenus élevés.

Toute réforme doit être conduite sans ébranler la confiance des épargnants.

Ainsi, toute évolution ne devrait pas affecter le stock des contrats en cours, mais s'inscrire dans

une réflexion plus large sur la fiscalité de l'épargne.

### *Et sur les investissements des assureurs vie ?*

La Cour des comptes fait le constat que l'assurance vie ne finance pas suffisamment la vie économique. La réglementation impose et les chiffres montrent pourtant que les assureurs financent largement les États, et les entreprises (ou le logement) et qu'ils sont exposés de ce fait à des risques d'actifs considérables.

Les dirigeants du GEMA regrettent parfois qu'il n'y ait pas plus de titres d'emprunt d'entreprises industrielles ou commerciales à acheter car le couple risque/rendement de ces titres est généralement bon.

Comme pistes d'avenir, la Cour propose que les assureurs vie investissent en emprunts des collectivités locales, des infrastructures, ou des petites et moyennes entreprises. Dès lors que les conditions seront attractives, ce genre d'investissement devrait intéresser les investisseurs institutionnels.

Les mutuelles du GEMA sont pleinement conscientes qu'un des problèmes majeurs des années à venir pour notre économie est l'insuffisance d'épargne longue à mettre à disposition des secteurs productifs.

Il est indéniable que le rallongement de leurs passifs leur donnerait plus de latitude pour investir à long terme. ●

## La crise des dettes souveraines

Les dettes souveraines représentent un tiers des placements des sociétés d'assurance. Ce montant mérite une analyse de la situation de crise actuelle.

Le problème le plus immédiat que les assureurs ont à résoudre actuellement est le traitement financier et comptable de la dette grecque. Les mutuelles du GEMA doivent d'abord constater qu'elles ne sont ni associées, ni informées de l'état des discussions entre la Grèce et les investisseurs privés.

Les banquiers se sont saisi de la négociation avec les autorités grecques, y ont associé quelques assureurs ou fonds de pension de leur connaissance et ils parlent au nom des porteurs de dette sans avoir de compte à rendre à quiconque. Apparemment les autorités européennes et françaises n'y trouvent rien à redire, ce qui laisse la plupart des opérateurs financiers bien hésitants au moment d'arrêter les comptes de l'exercice 2011.

**Provisions ?** L'ACP ayant rappelé les sociétés d'assurance à l'obligation de provisionner le risque de défaut des titres obligataires en portefeuille, nos sociétés sont suspendues aux discussions en cours pour savoir de combien déprécier les titres grecs. Les derniers mois nous ont montré que les hypothèses de travail peuvent évoluer très vite. Les sociétés vie ou dommages qui ont vendu des titres grecs en 2011 ont déjà pu impacter la perte ainsi constatée sur la réserve de capitalisation : pour ces titres sortis du portefeuille, il n'y a plus de question de provisionnement. Les sociétés qui ont gardé leurs titres grecs en portefeuille, dans l'attente d'un échange qui tarde

à se matérialiser faute d'accord entre les créanciers et l'État grec, devront constituer des provisions pour dépréciation dans leurs comptes.

Pour les sociétés dommages, cette provision s'imputera sur le résultat de l'exercice ; pour les sociétés vie, cette provision sera absorbée dans le temps par une réduction des PB futures allouées aux assurés. Les assureurs vie ont donc une certaine marge de manoeuvre pour gérer cette charge.

**Risques sans intérêts.** Les autres titres de dettes souveraines en euros ne devraient pas donner lieu à provisionnement particulier dans les comptes 2011 même si leur notation a été pour certaines d'entre elles dégradée. On constate que tous les pays

**“ On est passé d'une situation de taux sans risque à une situation de risque sans taux ”**

européens sont lancés dans des politiques d'assainissement des comptes publics qui, pour douloureux qu'ils sont, permettent de tabler sur le maintien de la solvabilité des émetteurs. Un des enjeux, et une des inconnues, majeurs de l'année 2012 pour les assureurs est bien évidemment de voir comment les États réussiront à préserver leur capacité de remboursement. Il faut comprendre le retourne-

ment auquel nos sociétés sont confrontées : si l'on voulait caractériser la conjoncture financière actuelle, on pourrait dire que l'on est passé d'une situation de taux sans risque à une situation de risque sans taux.

Hier encore, les assureurs avaient la chance de trouver sur le marché une abondance de produits rémunérateurs et sans risque : les emprunts d'État, les obligations du secteur bancaire, même les actions offraient des rendements intéressants avec très peu de risque de contrepartie.

En l'espace de quelques mois, nous nous retrouvons avec des taux d'intérêt bas et des risques de contrepartie considérables. Le placement sans risque ne rapporte plus rien, il se négocie parfois avec des taux d'intérêt négatifs ; et les placements que l'on croyait sans risque s'avèrent être risqués et ne pas rapporter plus qu'avant. ●

### Le chiffre du mois

# 33%

C'est la part de placement des entreprises d'assurance dans des obligations d'États de l'OCDE, dont 12% pour l'état français, à fin 2010.

source : Cour des comptes

## Solvabilité 2 : les travaux en cours au niveau européen

Le Parlement européen examine le projet de directive Omnibus 2. Apparaissent des questions de fond et de calendrier importantes.

Un différend institutionnel est apparu entre les États-membres et la Commission européenne d'un côté, et les parlementaires européens de l'autre quant aux futurs pouvoirs et compétences de l'EIOPA, l'autorité de contrôle des assurances européenne. La question posée est de savoir qui, de l'EIOPA ou de la Commission européenne, aura le pouvoir de faire vivre la réglementation des assurances une fois que les textes initiaux sur Solvabilité 2 seront définitivement adoptés. Le Parlement européen souhaiterait confier cette mission à l'EIOPA tandis que les États entendent garder la main sur tout ce qui touche à la confection de la loi et du droit.

Dans ce débat de principe, qui dépasse les questions d'assurance, les mutualistes européens réunis dans l'Amice soutiennent la vision des États-membres et de la Commission européenne. Il faut organiser un dialogue permanent entre ceux qui font la norme et ceux qui la font appliquer mais il nous paraît imprudent de mettre dans la même main le pouvoir de faire la loi et celui de la faire respecter.

**Risque de retard.** La conséquence directe de ces débats institutionnels est que le Parlement européen tarde à adopter le texte Omnibus 2. L'objectif de la Commission européenne est que le système Solvabilité 2 entre progressivement en application mais que le pilier 2 (sur la gouvernance) soit appliqué à compter du 1er janvier prochain.

Tout retard pris dans l'adoption de mesures de niveau 1 (les directives) rejaillira sur les mesures de niveau 2 (prises par la Commission européenne) et 3 (prises par l'EIOPA).

Cette incertitude sur le processus législatif fait naître des doutes sur l'application de Solvabilité 2. Il serait temps, à notre avis, que la Commission européenne communique sur ce qu'elle estime être le calendrier final et définitif d'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

**Deux sujets-clés.** La discussion du texte Omnibus 2 devrait aussi permettre d'avancer sur des sujets importants, dont on citera deux exemples :

- les règles de Solvabilité 2 s'avèrent particulièrement pénalisantes pour les sociétés d'assurance qui gèrent des régimes de retraite, comme le QIS 5 a permis de le vérifier sur les assureurs français. Un amendement est en cours de discussion au Parlement européen visant à décaler l'application de Solvabilité 2 aux régimes de retraite professionnels jusqu'à l'adoption d'une nouvelle directive sur les fonds de pension, également en préparation.

- un amendement a été déposé au Parlement européen pour imposer que le bilan prudentiel soit audité par les commissaires aux comptes de l'entreprise. Il avait été entendu jusqu'à présent, au cours des discussions avec la Commission européenne,

que le bilan prudentiel établi pour les besoins du contrôle, devrait être audité par les autorités nationales de contrôle, dans le cadre général de leur mission. Les mutuelles du GEMA et de l'Amice souhaiteraient que le Parlement ne touche pas à cette répartition des rôles. ●

### L'EIOPA et les mesures de niveau 3

Pendant que le Parlement européen poursuit l'examen du texte Omnibus 2, et sans attendre son adoption définitive, l'EIOPA poursuit ses travaux sur les mesures de niveau 3, celles qu'il est de sa responsabilité d'arrêter. Au nombre de ses sujets en discussion figurent l'Orsa et les mesures de reporting à adresser aux autorités de contrôle nationales. Les sociétés découvrent à cette occasion toute l'importance, et toute la lourdeur des exigences futures en matière de reporting. Les autorités de contrôle ont mis sur la table des discussions des exigences qui génèrent potentiellement une masse de travail disproportionnée par rapport à l'activité de la plupart des opérateurs.

L'EIOPA entend imposer des reportings trimestriels qui sont d'autant plus lourds que seules les sociétés cotées sont aujourd'hui capables de publier des comptes trimestriels et que la plupart des autres opérateurs d'assurance travaillent avec des données annuelles ou semestrielles qui suffisent amplement à leurs nécessités de gestion.

## Solvabilité 2 : les travaux en cours au niveau français

Les pouvoirs publics français doivent s'activer pour transposer en droit français la directive cadre du 24 novembre 2009 et la future directive Omnibus 2.

Les services de Bercy ont mis en place des groupes de travail, associant l'ACP et les principales fédérations professionnelles, pour rédiger ensemble le futur code des assurances qui résulte de Solvabilité 2.

Le chantier de transposition s'avère considérable. Il faut bien voir que le code des assurances actuel continuera à s'appliquer pour les petites sociétés (celles réalisant moins de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires ou ayant un total de bilan inférieur à 25 millions d'euros). C'est presque un nouveau code qu'il faut rédiger pour les sociétés qui dépassent ces seuils, et auxquelles les textes Solvabilité 2 s'appliqueront.

**Recours à l'ordonnance.** Ce travail de transposition débouche sur le terrain du droit des sociétés, de la comptabilité et modifie à bien des égards les fondamentaux du métier. La nature très technique des sujets abordés a conduit la direction du Trésor à envisager d'opérer cette transposition par voie d'ordonnance. Cependant, pour pouvoir procéder de la sorte, l'administration

des finances a besoin de disposer d'une habilitation législative, c'est-à-dire d'un article de loi, voté par le Parlement, autorisant le gouvernement à modifier par ordonnance nombre de dispositions législatives qui figurent actuellement dans le code des assurances.

D'après ce qui nous a été dit à Bercy, un article de loi serait ajouté au projet de loi sur la réforme des catastrophes naturelles pour autoriser la transposition par ordonnance des deux directives relatives à Solvabilité 2.

**Course contre la montre.** Cette procédure peut inspirer les plus vives craintes sur le respect par notre pays du calendrier officiel du passage à Solvabilité 2. Normalement pour que Solvabilité 2 commence à s'appliquer le 1<sup>er</sup> janvier 2013, il conviendrait que l'ordonnance de transposition soit promulguée avant le 31 décembre 2012.

Or pour promulguer cette ordonnance, il faudra disposer d'une loi d'autorisation et rien ne dit que la loi contenant la réforme

des catastrophes naturelles sera adoptée d'ici la fin de l'année.

Le gouvernement aura-t-il le temps de déposer ce projet de loi d'ici le 6 mars prochain, date de clôture de la présente législature? La prochaine législature aura-t-elle le temps, et la volonté, de commencer ses travaux par la question des catastrophes naturelles alors que bien d'autres sujets risquent de paraître plus importants et plus urgents?

**“ Le chantier de transposition s'avère considérable ”**

Au GEMA, nous voyons avec une certaine appréhension se dessiner la situation dans laquelle la France n'aurait pas transposé à temps les deux directives et où pourtant le nouveau régime devrait s'appliquer partout en Europe au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les sociétés et les autorités de contrôle françaises se trouveraient alors dans une situation juridique inextricable. ●

### Un QIS 6 au GEMA

En marge de ces travaux juridiques, les mutuelles du GEMA continuent de se préparer à Solvabilité 2. Elles ont décidé de se soumettre volontairement à un QIS 6-GEMA sur la base d'outils développés en interne. Les calculs se feront sur la base des spécifications techniques fournies par la Commission européenne le 31 octobre dernier. Ces outils permettront aux mutuelles du GEMA d'être prêtes au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

■ **Assurance dépendance.** « Il règne un silence assourdissant autour de la dépendance » a déclaré Gérard Andreck, lors de sa dernière conférence de presse. En cette période électorale et suite au regrettable report gouvernemental du chantier, il est pourtant nécessaire de placer la dépendance au cœur des débats.

De leur côté, les mutuelles du GEMA réfléchissent toujours avec la FNMF pour le développement d'une offre de produits dépendance accessible au plus grand nombre.

Espérons que le prochain gouvernement impulse un véritable partenariat public-privé dans l'intérêt des Français.

■ **Prévention.** En 2010, les mutuelles du GEMA ont consacré 16,5 millions d'euros à des actions de prévention des risques routiers. C'est 30 % de plus que le montant fixé par la convention État/assureurs pour l'éducation routière, l'apprentissage et la réduction de l'accidentalité. Cette convention prévoit en effet que les assureurs consacrent 0,5% du montant des cotisations de responsabilité automobile perçues à des actions de sensibilisation à la sécurité routière.

Elles demeurent par ailleurs très mobilisées pour que les accidents de la vie courante, qui font 19 000 victimes par an, obtiennent le statut de grande cause nationale.

■ **TVA sociale.** Les allègements de charges familiales patronales vont entraîner une économie de quelque 100 millions pour les sociétés d'assurance (réduite à 60 millions après IS).

À l'inverse, le relèvement de la TVA de 1,6 % va renchérir le coût

des indemnisations et des investissements supportés par les assureurs.

Le GEMA estime ce coût à quelque 300 millions d'euros pour l'ensemble du secteur. On verra si les assureurs pourront absorber cette hausse de TVA sur achats et indemnisations sans hausse des cotisations en 2013. La réponse à cette interrogation dépendra largement de la charge de sinistres de l'exercice 2012.

■ **Taxe « Tobin ».** Le projet de loi de taxe sur les transactions financières est relativement clair et simple. Il appartient au législateur de juger du bien-fondé de cette nouvelle imposition.

Vu des mutuelles du GEMA, ce nouvel impôt suscite deux commentaires : d'abord il reprend en gros l'impôt de bourse que le gouvernement avait supprimé en 2008 ; ensuite il pénalise un peu plus l'achat d'actions.

Tout se passe comme si nos dirigeants faisaient le contraire de ce qu'ils disent, à savoir qu'ils veulent aider les entreprises et l'industrie à trouver du capital et dans le même temps ils ne cessent d'élever des barrières fiscales et prudentielles à l'achat d'actions.

Cette taxe viendra réduire le rendement de nos gestions pour compte propre en assurance de dommages et pour compte de nos souscripteurs en assurance vie.

Mais il est vrai que les mutuelles ne sont pas obligées d'investir en actions et qu'il y a beaucoup d'autres possibilités d'investissement qui nous sont accessibles.

Dans les circonstances présentes, tous les assureurs ont intérêt à diversifier au maximum leurs allocations d'actifs.

■ **Réforme cat nat.** Le projet de loi portant réforme du régime des catastrophes naturelles, fruit d'un long travail de préparation entre tous les acteurs concernés, devrait être bientôt connu. Au final le texte préparé par les services de Bercy contient un ensemble de dispositions qui bonifient encore un peu plus un régime que les mutuelles du GEMA n'ont cessé de défendre car elles ont pu en apprécier la souplesse de fonctionnement et l'efficacité socio-économique.

Néanmoins, le GEMA regrette que la contribution au fonds Barnier (qui s'élève actuellement à 12 % de la surprime cat nat) ne soit pas reconnue pour ce qu'elle est à savoir une taxe soumise au vote, et au contrôle du Parlement.

■ **Proposition de loi Warsman.**

La proposition de loi sur la simplification du droit contient un article qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent sale dans les sociétés IARD. Cet article (n° 59) allège considérablement les mesures de vigilance à mettre en place dans le cadre de la lutte anti-blanchiment par les sociétés dommages.

Le législateur accorde aux sociétés IARD une certaine souplesse dans la surveillance de leur portefeuille. Cette proposition de loi, qui est actuellement en discussion au Sénat, pourrait être définitivement adoptée sous la présente législature. ●

Suivez le GEMA sur twitter  
[@le\\_GEMA](#)  
et sur [www.gema.fr](#)